DLP 27-7-81 818711

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 195 (16ème envoi de 1981) -

21 juillet 1981

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol n'est pas terminé et le troisième commence. Malgré un temps frais pour la saison, l'activité sexuelle n'est pas négligeable et des oeufs sont déposés chaque jour.

a) Protection des pousses et des écussons en pépinières : appliquer un nouveau traitement dès réception en employant l'un des produits cités dans le bulletin n° 192 du 16 juin 1981.

b) Protection des pêches :

1 - Variétés à récolter à partir du 1er août : traiter du 23 au 25 juillet compris avec un produit à base soit de mévinphos (50 g m.a./hl) soit de dichlorvos (125 g m.a./hl).

2 - Variétés à récolter entre le 9 août et le 2 septembre : traiter dès réception avec l'un des produits cités dans le bulletin du 16 juin 1981.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES COINGS

Le premier vol est terminé tandis que le second commence très faiblement. Attendre les indications d'un prochain bulletin pour intervenir.

MINEUSE CERCLEE (*Leucoptera scitella*)

Le deuxième vol se poursuit et l'activité sexuelle de l'insecte est continue. Dans les quelques vergers contaminés par ce ravageur, effectuer un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours ou au tout début de la suivante.

TORDEUSE DE LA PELURE (*Adoxophyes reticulana = Capua*)

Dans les vergers où la présence de ce ravageur est observée à un niveau dangereux (dans les pièges : au moins une fois 40 papillons par piège ou plus de 100 au total) effectuer, dès à présent, un traitement avec l'un des produits suivants :

- azinphos à 40 g (N.S.) - trichlorfon à 100 g (DICONTAL, DIPTEREX, TUGON) - méthomyl à 50 g (N.S.).

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les plantations où des taches d'origine primaire étaient présentes (quand elles sont peu nombreuses ou situées à la partie supérieure des arbres à forme haute, elles passent souvent inaperçues), les fortes pluies de fin juin ont provoqué des contaminations visibles au niveau des jeunes feuilles de l'extrémité des rameaux.

Nous rappelons ce que nous indiquions dans le bulletin du 3 juin, à savoir que lorsque des taches primaires existent, il y a lieu de poursuivre la protection en tenant compte des périodes pluvieuses et de la rémanence des produits utilisés.

/ V I G N E /

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

Depuis les derniers jours de juin, les conditions climatologiques sont favorables à l'établissement du botrytis cinerea à l'intérieur des grappes et l'on peut observer un ou deux grains atteints dans certaines d'entre elles. Le stade de la fermeture de la grappe est atteint. Sur les cépages sensibles à la pourriture, en particulier, il est prudent d'effectuer un traitement dès maintenant. Employer l'un des produits énumérés dans le supplément au bulletin n° 192 du 16 juin 1981 en traitant chaque face des rangs et en concentrant la pulvérisation dans la zone des grappes. Un effeuillage modéré à ce niveau améliore sensiblement la qualité du traitement et son efficacité.

MILDIOU

Les pluies successives des périodes du 24 au 28 juin, 2 et 3 puis 9-10 juillet ont amené un réveil puis des repiquages de la maladie dans les parcelles contaminées. Dans ces dernières, heureusement peu nombreuses, une forte sortie de taches s'est produite à partir du 19 juillet alors que du rot-brun se manifestait sur les raisins. En raison du temps incertain, il est conseillé d'effectuer un traitement général du vignoble.

BLACK-ROT

Les pluies de la fin juin et les suivantes en juillet ont été à l'origine d'attaques graves dans les parcelles où existaient des taches. De nouvelles sorties sont apparues à partir du 16 juillet et les attaques sur grains de raisin ont été visibles peu après.

Dans ces parcelles, poursuivre la protection en utilisant l'un des produits cités dans le bulletin n° 187 du 15 avril 1991 en respectant la dose efficace contre le black-rot.

OIDIUM

Des départs d'oïdium sont fréquemment observés à l'intérieur des grappes. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre le mildiou ou le black-rot.

CICADELLE DU GRILLAGE *(Empoasca vitis)*

Nous rappelons les termes du précédent bulletin.

/ CULTURES LEGUMIERES /

MELON

CLADOSPORIOSE (Nuile verte)

Le temps est depuis quelques semaines très favorable à l'installation de cette maladie dans les cultures en voie de croissance active (feuillage et fruits).

Poursuivre la protection avec l'un des produits cités dans le bulletin précédent du 8 juillet. Toujours s'efforcer de placer le traitement avant la période de pluies à venir.

POIREAU

TEIGNE DU POIREAU

Le troisième vol de papillons est en cours et des pontes nombreuses ont été déposées.

Appliquer dès réception un traitement avec l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre) :

- azinphos éthyl et méthyl	40	(nombreuses spécialités = N.S.)
- bacillus thuringiensis	dose selon la spécialité	(DIPEL, BACTOSPEÏNE, THURICIDE)
- chlorpyriphos méthyl	45	
- carbaryl	75	(SEVIN, CARBATOX, KUNITAL)
- chlorfenvinphos	40	(BIRLANE)
- étrimphos	25	(EKAMET)
- malathion	75	(N.S.)
- méthidathion	30	(ULTRACIDE)
- parathion éthyl	25	(N.S.)
- parathion méthyl	40	(N.S.)
- phosalone	60	(AZOFENE, ZOLONE)
- tétrachlorvinphos	150	(GARDONA)

Afin d'assurer le maximum d'efficacité au traitement, il est nécessaire d'ajouter un mouillant à la bouillie et d'effectuer une pulvérisation copieuse sur le feuillage.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.